



CFPPA
Brioude
Bonnefont
43

BP JEPS

Moniteur Guide de Pêche
Spécialité
Pêche de Loisirs

Réussir son insertion professionnelle

FORMATION POUR ADULTES



EPLEFPA de BRIOUDE-BONNEFONT/SAUGUES
CFPPA

Route de Bonnefont
43100 FONTANNES
04 71 74 57 74

cfppa.bonnefont@educagri.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BP JEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Niveau 4

OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>Le moniteur guide de pêche de loisirs transmet son savoir-faire et initie aux différentes techniques de pêche.</p> <ul style="list-style-type: none">- Il organise, encadre et anime des séances, des stages ou des séjours pêche.- Il accompagne les publics seuls ou en groupes, en tous lieux où se pratique la pêche de loisir.- Il fait partager sa connaissance des milieux aquatiques et la valeur patrimoniale du territoire.- Il promeut une éthique sportive et citoyenne.
PUBLIC CIBLÉ ET PRÉ REQUIS	<p>L'entrée en formation d'un candidat pour la spécialité « pêche de loisirs » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est précédée d'exigences préalables.</p> <p>Le candidat doit justifier avant l'entrée en formation d'un niveau de maîtrise des techniques de pêche.</p> <p>Dispenses et équivalences</p> <p>Le <i>brevet fédéral de pêche au coup</i> de la fédération française de pêche au coup tel que définit dans le dispositif des formations de la fédération française de pêche au coup dispense du test de maîtrise technique préalable à l'entrée en formation de la spécialité « pêche de loisirs » du BP JEPS.</p> <p>Les <i>brevets fédéraux d'initiateur et de moniteur de pêche mouche lancer</i> de la fédération française de pêche mouche lancer tels que définis dans le dispositif des formations de la fédération française de pêche mouche lancer dispense du test de maîtrise technique préalable à l'entrée en formation de la spécialité « pêche de loisirs » du BP JEPS.</p>
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none">- Un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'encadrement de la pêche datant de moins de trois mois, à l'entrée en formation.- PSC1 (ou l'attestation de formation aux premiers secours).- Une attestation de 50 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire du Brevet d'Etat d'éducateur sportif option activités de la natation.- Une attestation de réussite aux exigences préalables liées à la pratique personnelle du candidat dans l'activité précisée en annexe III au présent arrêté, et délivrée par un expert désigné par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, dans des conditions définies par instruction du délégué à l'emploi et aux formations.
CONDITIONS FINANCIÈRES	<ul style="list-style-type: none">- Rémunération et protection sociale selon la réglementation en vigueur (région Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle Emploi, Contrat de Professionnalisation).- La formation peut être financée par le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle Emploi, Compte Personnel de Formation et le Fonds Social Européen pour les demandeurs d'emploi.- Pour les actifs : nous consulter pour établir un dossier de financement auprès des Fonds d'Assurance Formation.- Pas de frais pédagogiques supplémentaires.- Hébergement et restauration à la charge du stagiaire. (Repas possibles au Lycée Agricole, hébergement dans les communes environnantes).

CONTENU DE LA FORMATION

DURÉE	730 heures au CFPPA / 520 heures en stage La session se déroule de Mars à Décembre. Inscription jusqu'au 15 février.
RYTHME DE L'ALTERNANCE	Sur un rythme d'alternance de séquences de formation (en centre) et de périodes de formation pratique (4 périodes de stage en entreprise).
UC 1	Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure (200h)
UC 2	Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (170h)
UC 3	Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention « pêche de loisirs » (180h)
UC 4	Mobiliser les techniques de la mention « pêche de loisirs » (180h)
VALIDATION DE LA FORMATION	Le diplôme est délivré selon la modalité des Unités Capitalisables (UC) . Le BP JEPS est obtenu après validation de 4 UC
MODALITÉS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none">- Théorie en salle- Pratique et mise en situation (lacs et rivières)- Interventions de professionnels- Chaque parcours est individualisé en fonction des acquis scolaires, universitaires ou professionnels des candidats.
DÉBOUCHÉS	- Soit le moniteur guide de pêche exerce son activité en tant que salarié, soit il peut être amené à créer son entreprise avec un statut de travailleur indépendant.
LES CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT DU MÉTIER	<ul style="list-style-type: none">- Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations,...), ainsi que sous statut de travailleur indépendant.- Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les employeurs principaux des animateurs(trices).
POURSUITE DE FORMATION	L'UC 1 et l'UC 2 sont transversales à tous les BP

Le BPJEPS au CFPPA de BRIOUDE BONNEFONT

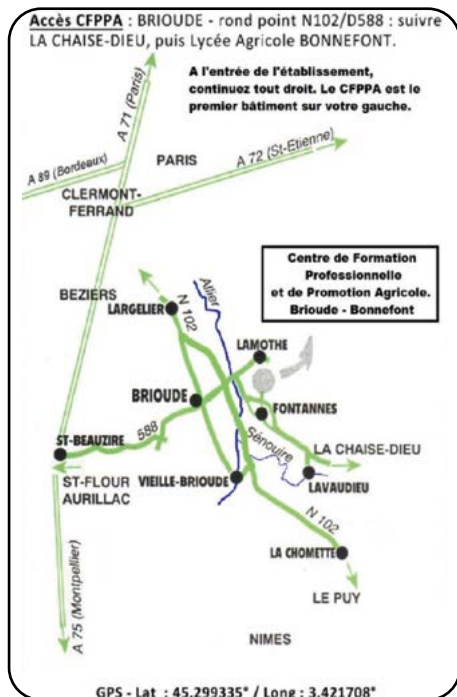
Le CFPPA est situé à proximité de Brioude, capitale historique de la pêche du saumon.

La formation BP JEPS « pêche de loisir » est dispensée depuis 2006 dans notre établissement* et nous accueillons chaque année une dizaine de stagiaires.

La formation bénéficie des moyens pédagogiques et logistiques du centre (équipements informatiques, laboratoires, Centre de Ressources, véhicules...) et d'outils spécifiques (matériel de pêche...).

Chaque parcours est individualisé en fonction des acquis scolaires, universitaires ou professionnels des candidats.

*Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur.



Responsable de Formation
Roland TOMKIEWICZ : 04 71 74 57 74
CFPPA de Brioude-Bonnefont
43100 FONTANNES
Email : cfppa.bonnefont@educagri.fr
Site Internet : www.cfppabonnefont.fr
Page Facebook : CFPPA Bonnefont

PROMOTION 2021
Taux de réussite : 100%
Taux d'appréciation : 69%
Taux d'insertion : 92%

